

APPEL DE CANDIDATURES

DES PHARMACIENS EXCEPTIONNELS,
LE QUÉBEC EN COMPTE PLUSIEURS!

Et si c'était vous?

MÉRITE DU CIQ 2023



**Conseil
interprofessionnel
du Québec**

Le Mérite du CIQ

est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec à un membre de l'Ordre qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel, sur recommandation des ordres professionnels.

Les candidatures seront étudiées par le comité d'attribution des prix, **et le prix sera décerné lors du Rendez-vous de l'Ordre** qui aura lieu en mai 2023.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

L'Ordre appuie la proposition d'une candidature, à savoir, les réalisations et la contribution d'un candidat ou d'une candidate en rapport avec les critères d'attribution suivants :

- ❖ **Réalisations ayant un impact sur le développement de l'Ordre. Ce critère fait référence, par exemple, aux éléments suivants :**
 - **implication** au sein de l'Ordre comme membre du conseil d'administration, du comité exécutif, des comités statutaires ou autres;
 - **responsabilité** ou apport significatif dans un dossier important pour l'Ordre;
 - **action** bénévole déterminante pour l'Ordre;
 - **apport** à la gestion de l'Ordre;
 - **apport** à la mise en place de structures ou services au sein de l'Ordre.

- ❖ **Contribution significative au développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel québécois. Ce critère fait référence, par exemple, aux éléments suivants :**
 - **souci** de la compétence;
 - **amélioration** continue de la qualité de la pratique;
 - **intégrité**;
 - **attitude** éthique;
 - **prise** en compte de l'intérêt du client et du public;
 - **collaboration** avec les pairs.

AUTRES EXIGENCES :

1. Le candidat doit être membre de l'Ordre, ou l'avoir été pendant au moins cinq années consécutives;
2. Le candidat peut présenter lui-même sa candidature, mais il doit être appuyé de deux membres en règle de l'Ordre qui ne doivent pas faire partie du comité d'attribution des prix;
3. Les candidatures sont constituées :
 - a. du formulaire;
 - b. d'un curriculum vitae;
 - a. de tout document témoignant des réalisations du candidat en lien avec les critères d'attribution du prix.
4. Le candidat ne peut occuper la fonction d'administrateur de l'Ordre à tout moment du processus de sélection ni même être membre du comité d'attribution des prix.
5. Le candidat ne peut être membre du conseil d'administration d'une association de pharmaciens ou occuper un poste de dirigeant dans une association ou une chaîne et bannière.



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

**APPEL DE
CANDIDATURES**

DES PHARMACIENS EXCEPTIONNELS,
LE QUÉBEC EN COMPTE PLUSIEURS!

Et si c'était vous?

MÉRITE DU CIQ 2023
**PROPOSITION DE
MISE EN CANDIDATURE**

Nom et adresse du candidat proposé :

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal

Courriel

Nom et adresse des deux proposeurs :

1.

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal

Signature

2.

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal

Signature

À noter que les candidatures non sélectionnées sont conservées pendant une période de deux ans.
Ainsi, il n'est pas nécessaire de présenter le candidat à nouveau l'année suivante, s'il n'a pas remporté le prix de l'année en cours.

LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE :

- signé par les deux proposeurs membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec;
- accompagné :
 - d'un curriculum vitæ récent du candidat;
 - de tout document témoignant des réalisations du candidat en lien avec les critères d'attribution du prix.

LE DOSSIER COMPLET DOIT ÊTRE envoyé, par courriel, à mncaron@opq.org.

LES DOCUMENTS DOIVENT NOUS PARVENIR au plus tard **le 13 janvier 2023, à 16 h.**



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

LISTE DES LAURÉATS

APPEL DE CANDIDATURES

DES PHARMACIENS EXCEPTIONNELS,
LE QUÉBEC EN COMPTE PLUSIEURS!

Et si c'était vous?



Conseil
interprofessionnel
du Québec

LES LAURÉATS DEPUIS LA CRÉATION DU PRIX

- | | | | |
|--------|--|--------|-----------------------------------|
| • 2022 | M. André Bonnici | • 2012 | M. Jean-François Guévin |
| • 2021 | M. Louis Milliard | • 2011 | M. Yves Gariépy |
| • 2020 | M. Jérôme Landry | • 2010 | M ^{me} Hélène Blanchette |
| • 2019 | M. Georges-Émile Bourgault | • 2008 | M. Marc Parent |
| • 2018 | M ^{me} Marie-Christine Anctil | • 2007 | M. Pierre Ducharme |
| • 2017 | M ^{me} Marie Pineau | • 2006 | M. Alain Boisvert |
| • 2016 | M ^{me} Carmen Vézina | • 2005 | M. Abel-Claude Arslanian |
| • 2015 | M. Claude Lafontaine | • 2004 | M ^{me} Diane Lamarre |
| • 2014 | M ^{me} Stéphanie Mercier | • 2003 | M. Renaud Durand |
| • 2013 | M. Denis Brouillette | • 2002 | M. Benjamin Shara |